

quartier où l'on se propose de l'élever. Ces raisons sont plus que suffisantes pour assurer aux hommes chargés de la mission Italienne à Londres le concours généreux de toutes personnes qui peuvent leur venir en aide. — Univers.

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, MARDI 12 FEVRIER 1850.

Nous donnons, sur notre Ire page, le complément de la dissertation pleine de logique et de faits, sur l'ESCLAVAGE. Ce sujet devait figurer dans une discussion générale sur la civilisation; car le premier principe de la civilisation doit déconcerter de l'indignation de cette vérité, que les hommes ayant une même origine et une même destinée, et devant, de plus, rendre d'importants devoirs envers le Créateur, ils doivent être libres. Si donc la société moderne, par les principes nouveaux qu'elle a introduits dans le monde, a dû abolir et a, de fait, aboli l'esclavage antique, évidemment la supériorité lui est acquise en fait de civilisation. Or, la preuve de l'abolition de l'esclavage par le principe chrétien, nous semble mise au-dessus de toute contestation, par la force du raisonnement comme par la puissance des faits accumulés dans cette concise et vigoureuse dissertation. Nous sommes donc persuadé que nos lecteurs la liront et reliront avec autant de jouissance que d'intérêt.

Oui, parmi les gloires de la religion chrétienne et ses titres nombreux à la reconnaissance de l'homme, doit être inscrite en gros caractères cette œuvre d'humanité et de civilisation: l'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE! Quand le Christ parut au monde, les deux tiers du genre humain gémissaient, courbés sous le poids de leurs chaînes, et attendaient, le front dans la poussière et l'humiliation, un Libérateur. Leur attente ne fut pas vaine. Le germe d'affranchissement fut déposé et comme enveloppé dans ce principe de liberté et de fraternité chrétienne: "Ne désirez point qu'on vous appelle maîtres; car vous n'avez qu'un seul maître et vous êtes tous frères." (Matth; 20. 8) Cette vérité et autres semblables, proclamées par la bouche du fondateur du christianisme, devaient inévitablement limer, avec le temps, les fers de l'esclavage et établir le règne de la liberté et de la fraternité, tout en laissant subsister les distinctions sociales et les différences de conditions inhérentes à l'état de l'homme ici-bas.

Un grand écrivain, M. Guizot, a un pouvoir contesté que l'abolition de l'esclavage dans le monde moderne fut due complètement au christianisme. Mais son sentiment ne peut se soutenir en présence des raisonnements et des faits. L'histoire est là pour attester qu'au sixième siècle l'Église fut elle-même libre d'entraves, elle commença à exercer son action libératrice et libératrice sur la condition sociale des esclaves, et qu'elle poursuivit sa mission jusqu'à ce qu'enfin l'idée chrétienne prévalut. — De plus, à moins de nier l'influence des doctrines sur les sociétés, il est impossible de ne pas reconnaître que l'esclavage dut disparaître du monde à mesure que s'y développaient les enseignements d'une religion qui apprend aux hommes qu'ils sont égaux par la nature, qu'ils sont les enfants d'un même père et les héritiers d'un même royaume, qui est le ciel.

L'abbé de Raynal, qui veut attribuer au commerce l'honneur d'avoir aboli l'esclavage, est aussi péremptoirement réfuté.

Bien que l'Encyclique dont nous achevons aujourd'hui la publication ait un caractère spécial et soit adressée aux seuls Archevêques et Evêques de l'Italie, elle n'en est pas moins d'un intérêt général pour toute la grande famille de l'Église. Car, qui ne comprend que Phérisie et l'indépendance sous leurs formes diverses, concentrent aujourd'hui leurs assauts communs sur le chef et en quelque sorte sur le cœur même de la catholicité? Qui ne com-

prend que les efforts inouïs qui ont été et sont encore dirigés contre l'Église-mère, ont pour but de battre en brèche le catholicisme tout entier? Qui ne voit donc que le mal qui s'attaque aujourd'hui à la tête menace également tous les membres; que les doctrines impies et perverses que le Souverain Pontife s'efforce d'extirper de l'Italie sont les mêmes qu'ont à redoubter toutes les autres Églises et à combattre par les mêmes armes? Ce serait se tromper étrangement que de réduire toute la question italienne à une question de forme gouvernementale. Comme l'observe le Saint-Père et comme les faits le démontrent, les ennemis du pouvoir temporel du pape sont en même temps les ennemis acharnés de son pouvoir spirituel et des enseignements de l'Église; et la preuve, c'est qu'ils s'efforcent de persuader au peuple que la religion catholique est un obstacle à la gloire, à la grandeur et à la prospérité de l'Italie.

Aussi, l'Encyclique de Pie IX a-t-elle été l'objet des plus hideux commentaires de la part de tous les journaux organes de l'Infidélité. On devait s'y attendre; ce sont les harlements de l'enfer contre le ciel.

De leur côté, les journaux catholiques font entendre un concert de félicitations et de respectueuse adhésion à la parole du chef de l'Église. Nous corroborons nos propres réflexions sur la lettre du Saint-Père en traduisant celles d'un des organes distingués du catholicisme aux États-Unis, le Freeman's Journal de New-York.

"Nous espérons, dit ce journal, qu'il n'est pas besoin d'attirer sur ce grand document (l'Encyclique) la sérieuse considération de nos lecteurs. C'est un magnifique spectacle de voir l'illustre Pontife marcher au sein de la tempête des attaques de ce monde, et dominer l'orage. Pie IX est un de ces géants de la terre, sur l'époque de quel on jettera, un jour, des regards d'étonnement. Une double attaque contre la foi a suivi la révolution radicale d'Italie. L'indifférentisme a été prêché aux catholiques par les émissaires de l'enfer, et un effort a été tenté, en harmonie avec les vœux des conseils de Gênes, pour séculariser l'éducation de la jeunesse; pour ôter aux pasteurs des paroisses cette importante charge que leur a imposée le Dieu de l'Église catholique, et la confier aux mains profanes et aux cours sans grâce et sans mission des agents de l'État."

"A cette double plaie le Saint-Père apporte un double remède. A l'indifférentisme il enjoint d'opposer énergiquement le dogme de la nécessité de la foi catholique pour être sauvé; et il exhorte tout le monde à un plus grand attachement et à un plus grand respect envers le vénérable du siège de Pierre, la Mère et la Maîtresse de toutes les Églises."

"Pour parer les efforts du monde pour soumettre l'éducation de la jeunesse aux agents des principes de l'État, le Souverain Pontife exhorte les Evêques d'Italie à redoubler de zèle, et à stimuler l'énergie de leur clergé pour reconquérir le droit national de l'Église à l'éducation de la jeunesse. Cette question de l'éducation vibre et retentit maintenant par tout le monde chrétien. — De toutes parts le même cri s'élève. En France, en Allemagne, en Irlande, en Amérique, c'est là le pivot sur lequel tourne la liberté catholique. C'est là le boulevard de l'Église catholique que l'on attaque spécialement, à l'heure qu'il est. Que les parents catholiques; que tous ceux qui prennent intérêt au sort de l'Église dans l'ère qui va suivre, prêtent donc une oreille attentive aux paroles du Saint-Père."

A ces paroles, nous joignons les réflexions suivantes faites par le Journal des Débats, au sujet des indignes attaques de la presse socialiste contre le Souverain-Pontife:

"On peut avoir telle ou telle opinion sur la souveraineté temporelle du Pape; mais lui contester le libre usage de son pouvoir spirituel, de ses armes spirituelles, c'est montrer beaucoup plus d'intolérance qu'on ne lui en reproche à lui-même. Or, à qui s'adresse la nouvelle Encyclique du Saint-Père? Est-ce aux empereurs, aux princes, aux gouverneurs? Non; c'est aux Archevêques et aux Evêques. Et qu'y demande-t-elle et recommande le Pape? Est-ce l'acquisition? Est-ce la proscription? Est-ce l'emploi du glaive et de la force? Non; il recommande au clergé un redoublement

de zèle dans la prédication, dans l'enseignement, dans la diffusion des doctrines de l'Église. Nous voudrions bien savoir ce que font les socialistes, qui ont si fort contre le Pape? Est-ce qu'il n'y a qu'eux qui aient le droit de prêcher? Ils inondent et empoisonnent les villes et les campagnes, d'almanachs athées, et ils ne permettent pas au Pape de dire aux Evêques: "Vous avez soin, pour arrêter la contagion des mauvais livres, que des livres de même volume, écrits par des hommes de science distinguée et saine, soient publiés pour la salutaire éducation du peuple." Qu'y a-t-il là d'intolérable? Le Pape n'a-t-il plus le droit de faire la propagande du catholicisme? N'a-t-il pas le droit de recommander aux Evêques "le soin le plus attentif dans le choix de la milice ecclésiastique", ou d'appeler leur sollicitude sur l'enseignement de la doctrine de l'Église, et "sur toutes les choses qui sont de la religion ou qui y touchent de près?"

BULLETIN.

La Réciprocité commerciale.—L'opinion de la presse du Canada sur la dépêche de Lord Grey.

La grande question qui préoccupe le plus dans ce moment le monde politique et commercial, dans cette province, c'est celle de la réciprocité de commerce entre le Canada et les États-Unis. Après beaucoup d'hésitation au moins en apparence, de la part du congrès américain, la mesure a été amenée devant la chambre des représentants. (Le 29 janvier dernier). Ce bill, présenté par M. MacLane, ne contient qu'une seule clause; elle est conçue dans les termes suivants:

"Qu'il soit statué que du moment où le président des États-Unis publiera sa proclamation à l'effet que les articles ci-après énumérés, étant les produits des États-Unis, soit admis dans la province du Canada exempts de droits, à compter de ce jour les mêmes articles, étant les produits de la province du Canada, seront admis dans les États-Unis exempts de droits. Lorsque les produits directs de la dite Province, aussi longtemps que lesdits articles énumérés seront admis dans la dite province du Canada des États-Unis exempts de droits, à moins que le congrès n'en ordonne autrement, savoir: les grains, céréales et farines de toutes sortes, liqueurs, fruits, animaux, peaux, laine, suif, corues, viandes sèches et fraîches, et mines de toute espèce de métaux, bois de charpente, douves, et bois de toutes sortes."

On voit que les articles énumérés comprennent à peu près tout ce que le Canada produit et exporte. Cette mesure sera d'un avantage incalculable pour les cultivateurs canadiens qui vendront leurs grains à un prix beaucoup plus élevé qu'ils ne peuvent les vendre aujourd'hui sur les marchés de la province. Cette mesure jointe à la liberté de navigation amènera sur nos marchés les commerçants et spéculateurs américains; le commerce devra reprendre une nouvelle vigueur. Si cette mesure passe, les marchands de cette ville et de toutes les parties du Canada ne pourront s'empêcher d'espérer un meilleur avenir: la printemps devra leur sourire. Les dernières nouvelles confirment ce que nous avons déjà dit au sujet de la probabilité de sa passage. Le Pilot disait, samedi, qu'il avait des renseignements de sources respectables que le météorite à même de dire que le bill ne rencontrerait aucun obstacle sérieux, ni dans le sénat, ni dans la chambre des représentants. Les leaders de chaque parti se réunissent pour le soutenir. Les membres des États du Sud sont surtout portés à l'appuyer, par ce qu'ils croient que cette concession faite au Canada aura l'effet de faire taire les annexionistes; et on sait que les États du Sud sont opposés à l'annexion du Canada qui aurait l'effet de donner aux États du Nord, partisans de l'abolition de l'esclavage, une trop forte prépondérance.

En outre il paraît que le gouvernement anglais, convaincu de l'importance de cet acte pour le Canada, aurait fait des démarches auprès du cabinet américain pour en obtenir la passage; c'est au moins ce que disent certaines feuilles.

La presse anglaise de Montréal a pris une singulière attitude en face de la dépêche de Lord Grey. Cette dépêche a été, comme on le pense, un coup de foudre pour les annexionistes. Aussi quelques journaux ont-ils été forcés d'avouer qu'elle était de nature à porter le découragement dans bien des esprits. Le parti de la ligue, dont la Gazette de Montréal semble être l'organe, a triomphé; il a eu cette occasion favorable pour recruter des partisans; aussi la Gazette a-t-elle fait un appel aux annexionistes, aux signataires du manifeste de Montréal, les adjurant de faire preuve de constance et de sincérité en abandonnant un projet que la mère-patrie non seulement n'approuve pas, mais qu'elle condamne dans les termes les plus forts. Vous avez proclamé, a-t-elle dit, et vous avez répété par vos organes que vous ne désiriez pas nous l'annexion, si l'Angleterre s'y opposait: Eh bien! aujourd'hui elle s'y oppose, vous ne pouvez le nier; laissez donc là un projet qui n'est plus désirable, et réunissez vous aux partisans de la ligue pour avancer la cause de l'indépendance du Canada. Car c'est là la cause soutenue par la parti de la Gazette; ils sont opposés à l'annexion, mais ils voudraient avec le temps, pouvoir opérer la séparation du Canada d'avec l'Angleterre et établir dans ce coin de l'Amérique une république ou monarchie indépendante. La Gazette a, plus de vingt fois, énoncé cette idée dans ses colonnes.

Mais les annexionistes ne se rendent pas si facilement; ils sont encore loin d'être satisfaits. La dépêche de Lord Grey n'est pas pour eux une preuve que l'Angleterre s'oppose à l'annexion. Quelques journaux prétendent que ce document signé du secrétaire colonial a été rédigé par Lord Elgin lui-même.

D'ailleurs quand même il aurait été rédigé par Lord Grey, et approuvé par le Cabinet anglais, ce n'est pas à dire, selon eux que le peuple d'Angleterre soit de même opinion. Mais cette idée est relevée par d'autres journaux partisans de la connexion, et entr'autres par le Transcript qui demande à quel moyen on devra avoir recours désormais pour combattre l'opinion du peuple d'Angleterre, si la Reine, les membres du Cabinet qui ont nécessairement le support des représentants du peuple, ne sont pas censés représenter cette opinion?

En somme, il n'y a aucun doute, que cette dépêche ralentira beaucoup le progrès de la cause annexioniste; beaucoup d'hommes modérés qui n'ont embrassé ce projet que sous l'impression qu'il ne serait pas désagréable à la mère-patrie et dans l'espoir que l'annexion ferait cesser l'malaise commercial dont le pays paraissait être menacé de plus en plus, se retireront probablement de la lutte, surtout si les nouvelles mesures de liberté de navigation et de réciprocité commerciale ont l'effet, comme il est à espérer, de donner l'élan au commerce et aux entreprises industrielles, et par là d'ouvrir pour ce pays une ère de prospérité et de progrès.

ENCYCLIQUE.

DE NOTRE SAINT-PÈRE LE PAPE PIE IX.

aux Archevêques et Evêques d'Italie.

Pour détourner le peuple fidèle des embûches des impies, pour le maintenir dans la profession de la religion catholique et l'exhorter aux œuvres de la vraie vertu, l'exemple et la vie de ceux qui se sont voués au sacré ministère, et vous le savez, une grande puissance. Mais, ô douleur, il s'est trouvé en Italie des ecclésiastiques, en petit nombre, il est vrai, qui ont passé dans les rangs des ennemis de l'Église et ne les ont pas peu aidés à tromper les fidèles. Pour vous, Vénérables Frères, la chute de ces hommes a été un nouvel aiguillon qui vous a excités à veiller avec un zèle de plus en plus actif à maintenir la discipline du clergé. Et ici voulant selon notre devoir, prendre des mesures préventives pour l'avenir, nous ne pouvons nous empêcher de vous recommander de nouveau un point sur lequel nous avons déjà insisté dans Notre première Lettre Encyclique aux Evêques de tout l'univers, et Nous vous rappelons de n'imposer jamais légèrement les mains à personne et d'apporter le soin le plus attentif dans le choix de la milice ecclésiastique. Il faut une longue recherche, une minutieuse investigation au sujet surtout de ceux qui désirent entrer dans les ordres sacrés; il faut vous assurer qu'ils se recommandent par la science, par la gravité des mœurs et par le zèle du culte divin, de façon à donner l'espoir certain que, semblables à des lampes ardentes dans la Maison du Seigneur, ils pourront par leur conduite et par leurs œuvres procurer à votre troupeau l'édification et l'utilité spirituelles.

L'Église de Dieu retire des monastères, lorsqu'ils sont bien conduits, une immense utilité et une grande gloire, et le clergé régulier vous porte à vous-mêmes, dans votre travail pour le salut des âmes, un secours précieux; c'est pourquoi nous vous demandons, Vénérables Frères, d'abord d'assurer, de Notre part, aux familles religieuses de chacun des diocèses, qu'un million de tant de douleurs, Nous avons particulièrement ressenti les maux que plusieurs d'entre elles ont eu à souffrir dans ces derniers temps, et que la courageuse patience, la constance dans l'amour de la vertu et de leur Religion ont un grand nombre de religieux ont donné l'exemple, a été pour nous une source de consolations d'autant plus vives qu'on en a vu d'autres, oubliant la sainteté de leur profession, au grand scandale des gens de bien, et remplissant d'amertume Notre cœur et le cœur de leurs frères, prévariquer honteusement. En second lieu, vous aurez soin d'exhorter en Notre nom les chefs de ces familles religieuses et, quand cela sera nécessaire, les supérieurs qui en sont les modérateurs, à ne rien négliger des devoirs de leur charge pour rendre la discipline régulière où elle s'est maintenue de plus en plus vigoureuse et florissante, et pour la rétablir dans toute son intégrité et toute sa force la où elle aurait reçu quelque atteinte. Ces supérieurs rappelleront sans cesse, et par les avertissements, et par les représentations, et par les reproches aux religieux de leurs maisons qu'ils doivent sérieusement considérer par quels vœux ils se sont liés envers Dieu, s'appliquer à tenir ce qu'ils lui ont promis, garder inviolablement les règles de leur institut, et, portant dans leur corps la mortification de Jésus, s'abstenir de tout ce qui est incompatible avec leur vocation, se donner tout entiers aux œuvres qui entretiennent la charité envers Dieu et le prochain, et l'amour de la vertu parfaite. Que sur toutes choses les modérateurs de ces Ordres veillent à ce que l'entrée n'en soit ouverte à aucune personne qu'après un examen approfondi et scrupuleux de sa vie, de ses mœurs et de son caractère, et que personne n'y puisse être admis à la profession religieuse qu'après avoir donné, dans un noviciat fait selon les règles, des preuves d'une véritable vocation, de telle sorte qu'on puisse à bon droit présumer que le novice n'embrasse la vie religieuse que pour vivre uniquement en Dieu et travailler, selon la règle de son institut, à son salut et au salut du prochain. Sur ce point, Nous voulons et entendons que l'on observe tout ce qui a été statué et prescrit, pour le bien des familles religieuses, dans les décrets publiés le 25 janvier de l'année dernière par Notre congrégation sur l'état des réguliers, décrets revêtus de la sanction de Notre autorité apostolique.

Après vous avoir ainsi parlé du clergé régulier, Nous tenons à recommander à votre fraternité l'instruction et l'éducation des clercs mineurs; car l'Église ne peut guère espérer trouver de dignes ministres que parmi ceux qui, dès leur jeunesse et leur premier âge, ont été, suivant les règles prescrites, formés à ce ministère sacré. Continuez donc, Vénérables Frères, à user de toutes vos ressources, à faire tous vos efforts pour que les recrues de la milice sacrée soient autant que possible reçues dans les séminaires ecclésiastiques dès leurs plus jeunes ans, et pour que, rangés autour du Tabernacle du Seigneur, elles grandissent et croissent comme une plantation nouvelle dans l'innocence de la vie, la religion, la modestie, l'esprit ecclésiastique, apprenant en même temps, de maîtres choisis, dont la doctrine soit pleinement exempte de tout péril d'erreur, les lettres, les sciences élémentaires et les hautes sciences, mais surtout les lettres et les sciences sacrées.

Mais comme vous ne pourrez que difficilement compléter l'instruction de tous les clercs mineurs dans les séminaires; comme d'ailleurs les jeunes gens de l'ordre laïque doivent assurément être aussi l'objet de votre sollicitude pastorale, veillez également, Vénérables Frères, sur toutes les autres écoles publiques et privées, et autant qu'il est en vous, mettez vos soins, employez votre influence, faites vos efforts pour que dans ces écoles les études soient en tout conformes à la règle de la doctrine catholique, et pour que la jeunesse qui s'y trouve réunie, instruite dans les lettres, les arts et les sciences, n'ait que des maîtres irréprochables sous le rapport de la religion et des mœurs, qui, lui enseignant aussi la véritable vertu, la mettent en mesure de reconnaître les pièges tendus par les impies, d'éviter leurs funestes erreurs et de servir utilement avec éclat la société chrétienne et la société civile.

C'est pourquoi vous revendiquerez la principale autorité, une autorité pleinement libre sur les professeurs des disciplines sacrées et sur toutes les choses qui sont de la religion ou qui y touchent de près. Veillez à ce qu'en rien ni pour rien, mais surtout en ce qui touche les choses de la religion, on n'emploie dans les écoles que des livres exempts de tout soupçon d'erreur. Avertissez ceux qui ont charge d'âmes d'être vos coopérateurs vigilants en tout ce qui concerne les écoles des enfants et du premier âge. Que les écoles ne soient confiées qu'à des maîtres et à des maîtresses d'une honnêteté éprouvée, et que pour enseigner les éléments de la foi chrétienne aux petites filles on ne se serve que de livres approuvés par le Saint-Siège. Sur ce point Nous ne pouvons douter que les curés ne soient les premiers à donner l'exemple, et que, pressés par vos incessantes exhortations, ils ne s'appliquent chaque jour davantage à instruire les enfants des éléments de la doctrine chrétienne, se souvenant que c'est là un des devoirs les plus graves de la charge qui leur est confiée. Vous devrez de même leur rappeler que dans leurs instructions soit aux enfants, soit au peuple, ils ne doivent jamais perdre de vue le catholicisme romain public, conformément au décret du Concile de Trêves, par l'ordre de saint Pie V, notre prédécesseur d'immortelle mémoire, et recommandé à tous les pasteurs des âmes par d'autres souverains Pontifes, notamment par Clément XIII, comme un secours on ne peut plus propre à repousser les fraudes des opinions perverses, à purifier et à établir d'une manière solide la véritable et saine doctrine.

Vous ne vous étonnez pas, Vénérables Frères, si nous vous parlons un peu longuement sur ce sujet. Vous le savez, assurément, à reconnaître qu'en ces temps périlleux nous devons vous et nous, faire les plus grands efforts, employer tous les moyens, lutter avec une constance inébranlable, déployer une vigilance continuelle pour tout ce qui touche aux écoles, à l'instruction et à l'éducation des enfants et des jeunes gens de l'un et de l'autre sexe. Vous savez que, de nos jours, les ennemis de la religion et de la société humaine, poussés par un esprit vraiment diabolique, s'attachent à pervertir par tous les moyens le cœur et l'intelligence des jeunes gens dès le premier âge. C'est pourquoi il n'y a pas de moyen qu'ils ne mettent en œuvre, il n'y a pas d'entreprise audacieuse qu'ils ne tentent pour soustraire entièrement à l'autorité de l'Église et à la vigilance des sacrés pasteurs les écoles et tout établissement destiné à l'éducation de la jeunesse.

Nous avons donc la ferme espérance que nos très chers fils en Jésus-Christ, tous les princes de l'Italie, aideront votre fraternité. Le leur puissant patronage, afin que vous puissiez remplir avec plus de fruit les devoirs de votre charge que nous venons de rappeler. Nous ne doutons pas non plus qu'ils n'aient la volonté de protéger l'Église et tous ses droits, soit spirituels, soit temporels. Rien n'est plus conforme à la religion et à la piété qu'ils ont héritée de leurs ancêtres, et dont ils se montrent animés. Il ne peut pas échapper à leur sagesse que la cause première de tous les maux dont nous sommes acablés n'est autre que le mal fait à la religion et à l'Église catholique dans les temps antérieurs, mais surtout à l'époque où prévalent les protestants. Ils voient, par exemple, que le mépris croissant de l'autorité des sacrés Pontifes, que les violations chaque jour plus multipliées et impunies des préceptes divins et ecclésiastiques, ont diminué dans une proportion analogue le respect du peuple pour la puissance civile, et ouvert aux ennemis actuels de la tranquillité publique une voie plus large aux révoltes et aux séditions. Ils voient de même que le spectacle souvent renouvelé des biens temporels de l'Église envahis, partagés, vendus publiquement, quoiqu'ils lui appartiennent en vertu d'un droit légitime de propriété, que l'affaiblissement, au sein des peuples, du sentiment de respect pour les propriétés consacrées par une destination religieuse, ont en pour effet de rendre un grand nombre d'hommes plus accessibles aux assertions audacieuses du nouveau Socialisme et du Communisme, enseignant

"Je ne sais si on a reçu cette année une copie de la Relation des Hurons. Le premier exemplaire fut pris avec les Hurons qui descendaient aux Postes des Français au mois de juin, et me fut rendu au pays des Iroquois avec un gros paquet de lettres que nos Pères des Hurons envoyaient en France. Si j'eusse cru que Dieu m'eût voulu délivrer je l'aurais porté avec moi, quand j'allai visiter les Hollandais. Tout est demeuré dans la calane où j'étais.

"Une autre fois, je serai plus long; en voici assez pour le premier jour de mon arrivée."

A Rennes, ce 5 de janvier 1644.

I. JOGUES S. J. Il écrivit le lendemain un petit mot au P. Charles Lalumant (1) premier Supérieur de la Mission du Canada, et qu'il savait toujours occupé de ses intérêts. Nous ne possédons qu'un fragment de cette lettre: le voici.

"M. R. P. "Nunc scio vere qui misit Dominum angelum suum et eripuit me de manu Herodis et de omni expectatione plebis Judæorum. Je reconnais maintenant sans en douter que le Seigneur a envoyé son Ange et qu'il m'a délivré de la main d'Herode et de toute l'at-

"tente du peuple Juif.) Le Seigneur a envoyé un de ses Anges pour me tirer de la captivité. Les Iroquois s'étant rendus à l'habitation des Hollandais vers la mi-septembre, après avoir fait beaucoup de bruit, ont enfin reçu des présents que le capitaine qui me tenait enchaîné leur a faits, jusqu'à la concurrence d'environ 300 livres que je m'efforcerais de reconnaître.

"Toutes choses étant pacifiées, je suis envoyé à Manhattan où demeure le gouverneur de tout ce pays. Il me reçut fort humainement, il me donna un habit, et puis me fit monter dans une barque qui a traversé l'Océan au milieu de l'hiver.

"Ayant relâché en Angleterre, je me mis dans une autre barque de charbonnier qui m'a apporté en basse Bretagne avec un tonnel de nuit en tête et dans l'indigence de toutes choses, en la façon que vous arrivâtes à S. Sébastien, mais non pas dégoûtant d'un second naufrage (1)..."

ISAAC JOQUES, S. J. Rennes le 6 janvier 1644.

A continuer.

(1) Le P. Jogues fait allusion aux deux naufrages que le P. Charles Lalumant fit en 1629. Le premier sur les côtes de l'Acaadie en allant en Canada; le second à son retour en France. La tempête le jeta sur les côtes d'Espagne près de S. Sébastien;

(1) Le Père Charles Lalumant était frère du P. Jérôme Lalumant, qui fut longtemps supérieur dans cette même mission, et oncle du célèbre P. Gabriel Lalumant mort dans les tourmens en 1649.